

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2315

DANS CE NUMÉRO

Edition du
02 février 2021

Conseil fédéral 4/4 – La réforme, obstacles et solutions (Jean-Daniel Delley | Wolf Linder)

Dernier article de la série Conseil fédéral: les raisons de blocage, la nécessité de changement et des pistes prometteuses

Traité commercial avec l'Indonésie, huile de palme faux sujet (Jean-Daniel Delley)

L'huile de palme, mauvaise en tout, est au cœur des débats de l'accord soumis à votation le 7 mars prochain. Et elle cache la vraie question

La burqa, une affaire de vivre ensemble (Sylvie Arsever)

«Nul ne peut se dissimuler le visage ou contraindre une personne à se dissimuler le visage dans l'espace public...», l'initiative soumise au vote le 7 mars prochain met en jeu des valeurs, mais lesquelles?

Culture vivante: tristes intermittences (Yvette Jaggi)

Violemment frappé par la crise, le secteur de la culture se mobilise, des millions sont débloqués et beaucoup d'espoirs formulés

Jacqueline Berenstein-Wavre, une féministe truculente et décomplexée
(Fabienne Bouvier)

Conseil fédéral 4/4 – La réforme, obstacles et solutions

Dernier article de la série Conseil fédéral: les raisons de blocage, la nécessité de changement et des pistes prometteuses

Jean-Daniel Delley | Wolf Linder - 28 janvier 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38263>

Dans son ouvrage, Adrian Vatter rappelle les principaux objectifs visés par les différentes tentatives de réforme du Conseil fédéral :

- renforcer le système collégial, de la direction politique, de la coordination interdépartementale, de la visibilité internationale et de la gestion de crise;
- alléger la charge des conseillers fédéraux;
- réduire l'influence des partis.

Aucune des réformes proposées ([DP 2313](#) et [DP 2314](#)) ne parvient à remplir simultanément tous ces critères. Dès lors, il faut renoncer à un modèle idéal et se rabattre sur une solution de compromis entre ces différentes exigences.

Adrian Vatter conclut son livre par une proposition de réforme concernant aussi bien l'organisation du Conseil fédéral que son mode d'élection. Tout d'abord il s'agit de concrétiser et de formaliser juridiquement la représentation proportionnelle au sein du gouvernement tenant compte de la force des partis exprimée lors des élections au Conseil national. Voilà qui permettrait d'éviter les conflits stériles que l'on peut observer lors du renouvellement de l'exécutif.

Ensuite, à la place de l'élection individuelle des conseillers fédéraux, un scrutin de liste devrait accroître la cohésion du collège. Ce mode d'élection, complété par un accord fixant les principaux objectifs et thèmes de la législature, renforcerait l'esprit collégial.

Enfin, Vatter préconise une présidence renforcée, pluriannuelle, à la tête d'un département *ad hoc*, dotée de compétences en matière de coordination et de planification.

Enjeux politiques?

Ce projet comme tous les autres précédemment se heurte à la *Realpolitik* et à la logique des

institutions helvétiques. En effet, les partis évaluent une réforme en fonction des avantages qu'ils peuvent tirer de la situation actuelle. Ils s'y opposent dès lors qu'ils voient leurs intérêts menacés.

On a pu clairement le constater à propos de l'élection populaire du Conseil fédéral, proposée d'abord par les conservateurs, puis par les socialistes et enfin par l'UDC, une procédure qui devait augmenter l'influence de ces partis. Dans ce jeu à somme nulle pour s'attirer les faveurs de l'électorat et renforcer leur rôle, les autres partis n'ont guère montré d'enthousiasme.

Par ailleurs, un accord obtenu sur un programme n'empêchera pas des réformes largement soutenues au parlement d'échouer en votation référendaire, comme on a pu l'observer dans les années 1990: un projet aussi minimaliste que la création de secrétaires d'État a rapidement suscité des adversaires, sensibles à des slogans tels que «*trop cher*» ou «*trop compliqué*».

N'oublions pas non plus le délicat équilibre entre le gouvernement et le parlement. Tout renforcement de la capacité d'action du Conseil fédéral implique un affaiblissement des Chambres. Par ailleurs, les mesures les plus simples peuvent déployer des effets importants ou imprévus.

Fixer la répartition proportionnelle des sièges ou introduire un scrutin de liste pour le Conseil fédéral mobiliserait immédiatement tous les stratèges politiques. Ces derniers ne voient rien d'indigne dans l'élection individuelle, mais au contraire une procédure d'une grande flexibilité permettant de prendre en compte toute une série de critères. Et rappelons-nous que la complexité répugne au conservatisme: pourquoi changer ce qui jusqu'à présent n'a pas mal réussi ?

Certes, rien n'empêche d'imaginer des réformes qui peut-être à terme se réaliseront même partiellement. L'effectif restreint du Conseil fédéral constitue sans conteste le problème majeur de la gouvernance. Alors que le champ des compétences de l'État central a crû de manière considérable, tout comme la dimension internationale de la politique intérieure, cet effectif n'a pas changé depuis 1848. L'idée d'élargir l'exécutif a été évoquée à plusieurs reprises.

Mais une direction collégiale peut-elle fonctionner avec un plus grand nombre de magistrats, neuf ou onze comme proposé ? Dans ces conditions, la présence d'une présidence renforcée, plus durable et dotée de véritables compétences semble s'imposer. Mais la Suisse est-elle prête à accepter une figure tutélaire qui ne traduirait pas toute sa diversité ?

Le conseil fédéral et ses ministres

Lors d'un [débat](#) avec Adrian Vatter, l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss a développé quelques pistes intéressantes. Pour éviter les

coups fourrés et autres mesures de rétorsion, l'élection du gouvernement pourrait se dérouler non plus au coup par coup, mais en une seule opération consistant pour les parlementaires à remplir une liste avec sept noms. Cette procédure conférerait une certaine liberté de choix. Alors qu'un scrutin de listes bloquées ne ferait qu'augmenter l'emprise des partis.

Pour tenir compte de la surcharge de travail des conseillers fédéraux et de l'affaiblissement de la capacité de conduite politique du collège qui en résulte, il paraît nécessaire tout à la fois d'élargir le cercle gouvernemental et de renforcer sa tête: une véritable présidence de trois ou cinq personnes, le Conseil fédéral, chargé des orientations, de la planification et de la coordination de l'action publique et plusieurs ministres pour diriger les différents départements, plus nombreux qu'aujourd'hui.

Ce modèle n'échappera certes pas aux critiques, en particulier concernant la répartition politique des sièges. La réussite d'une telle réforme, dont le besoin ne pourra plus être encore longtemps nié, implique une initiative résolue et collégiale du Conseil fédéral lui-même.

Traité commercial avec l'Indonésie, huile de palme faux sujet

L'huile de palme, mauvaise en tout, est au cœur des débats de l'accord soumis à votation le 7 mars prochain. Et elle cache la vraie question

Jean-Daniel Delley - 01 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38319>

«*Stop à l'huile palme !*» Le référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie, soumis au suffrage populaire le 7 mars prochain, promet beaucoup plus qu'il ne peut tenir.

L'huile de palme fait débat. Bon marché et de goût neutre, elle se retrouve dans la plupart des produits de l'industrie agro-alimentaire. Pourtant, elle est déconseillée par les nutritionnistes et les cardiologues à cause de sa forte proportion en acides gras saturés.

Par ailleurs, sa culture extensive se fait au détriment des populations et des forêts tropicales qui les abritent. En Suisse, elle est vue d'un mauvais œil par les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol) qui craignent sa concurrence.

Le débat s'est enflammé à l'occasion des négociations sur un traité commercial entre l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont fait partie la Suisse, et l'Indonésie. Deux cantons - [Genève et Thurgovie](#) - ont

demandé que l'huile de palme soit exclue de cet accord et le parlement fédéral a rejeté de justesse une [motion](#) dans ce sens.

Mais l'Union suisse des paysans et une coalition d'ONG ont obtenu des garanties substantielles. L'huile de palme n'obéira pas aux règles du libre-échange puisque des droits de douane continueront de frapper son importation. Ils seront réduits pour la seule production répondant aux critères de durabilité environnementale et de conditions de travail.

Or contingentement...

En outre, l'accord prévoit un contingentement et la possibilité pour la Suisse de réduire le volume des importations au cas où ces dernières provoqueraient une baisse de la production d'oléagineux helvétiques.

Cet accord reste loin d'être parfait. Ainsi la certification des critères de durabilité ne relève pas d'une instance indépendante. Et le non-respect de ces critères n'est pas soumis à la procédure d'arbitrage et aux sanctions prévues par l'accord pour tous les autres types de produits.

Seuls les importateurs suisses se verraient sanctionnés dans ce cas, ce qui constitue une innovation de taille dans nos relations commerciales. Par ailleurs, le label de qualité [RSPO](#), pourtant récemment amélioré, reste encore en-deçà des conditions optimales d'une production durable.

Comparant les avantages et les faiblesses de cet accord, des organisations telles que la [Fédération romande des consommateurs](#) et [Public Eye](#) ont renoncé à prendre position.

[La gauche socialiste](#) appuie l'accord tout en

étant consciente de ses insuffisances: pour la première fois, la Suisse signe un traité de libre-échange incluant des dispositions environnementales et sociales; il s'agit d'un premier pas qui ouvre la porte à des [développements](#) et permet un regard critique sur la politique commerciale helvétique. Les futurs accords avec la Malaisie et le Mercosur ne pourront plus faire l'économie de telles dispositions.

... et un pas quand même

Dès lors, les référendaires ne se trompent-ils pas de cible ? Le rejet de cet accord ne freinerait en rien les importations en provenance d'Indonésie, des importations par ailleurs marginales (à peine 1%) par rapport au volume total d'huile de palme acheté par la Suisse et contingentées.

Par contre, l'absence d'accord continuerait de favoriser la production d'une huile de moins bonne qualité et ne contribuerait pas à l'amélioration du label RSPO et de son contrôle.

Les opposants négligent de prendre en compte les conséquences d'un échec du projet qu'ils attaquent. Ils préfèrent affirmer leurs convictions en faisant abstraction des situations concrètes dans lesquelles elles devraient s'incarner. Au final, cette position sacrifie la possibilité d'avancées partielles au profit d'une idéalisme en réalité stérile.

À propos de petits pas dont le nombre peut faire la différence: grâce à l'[Ordonnance sur les denrées alimentaires](#), les consommateurs ont la possibilité de détecter les produits contenant de l'huile de palme et donc d'y renoncer. Une manière d'agir que des campagnes d'information dans le cadre de la politique de santé publique pourraient encourager.

La burqa, une affaire de vivre ensemble

«Nul ne peut se dissimuler le visage ou contraindre une personne à se dissimuler le visage dans l'espace public...», l'initiative soumise au vote le 7 mars prochain met en jeu des valeurs, mais lesquelles?

Sylvie Arsever - 30 janvier 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38288>

Interdire le voile intégral pour dire qui nous sommes ? Ou, pour la même raison, proclamer que nous pouvons vivre avec lui sans nous désavouer ? Pour nous distraire un peu du Covid, nous allons voter, début mars, sur un autre sujet plein de précipices: l'interdiction de la burqa. Nous le ferons en général par correspondance, ce qui nous évitera de nous rendre masqués au bureau de vote.

Avant ça, le débat s'annonce aussi édifiant que celui ayant précédé l'interdiction constitutionnelle de porter le nombre de minarets suisses au-delà de quatre. On y relève des arguments d'une logique confondante, comme celui qui présente la pénalisation des femmes portant le voile intégral comme un acte de solidarité avec celles qui sont obligées de le porter.

Et il y a du beau monde pour le penser. D'un côté, le comité d'Egerkingen et l'UDC, qu'on attend sur ce genre de sujet existentiel. De l'autre, un comité de centre gauche, étendu du PLR au PS en passant par les Verts libéraux. On y trouve notamment un musulman laïc, Mohamed Hamdaoui, et Isabelle Chevalley qui martelait naguère, face à l'initiative pour des multinationales responsables, qu'il ne faut pas vouloir faire le bonheur des gens malgré eux.

Tous entendent défendre «*un autre oui*». Cela s'annonce difficile quand le niqab suscite des élans féministes jusque chez le conseiller national, Jean-Luc Addor. Mais ils font nombre. Avec notamment les parlements français et belge, de même que les Tessinois et les Saint-Gallois, qui ont déjà opté pour une prohibition du voile intégral pieusement déguisée en interdiction généralisée de se dissimuler le visage dans l'espace public.

Cela a au moins l'avantage d'offrir des réponses autorisées à certaines questions lancinantes

agitées lors du vote sur les minarets, comme celle de la compatibilité de la norme proposée avec la liberté de conscience. C'est oui, a consenti du bout des lèvres la Cour européenne des droits de l'homme saisie d'un recours contre la loi française. À condition que les sanctions prévues restent modérées et exclusivement au nom du vivre-ensemble. Une valeur inconnue de la Convention, mais assimilable, selon les juges, à la «*protection des droits et libertés d'autrui*» mentionnée par l'article 9*.

Deux autres arguments ont été balayés. La sécurité publique d'abord, faute de menace généralisée. Et, plus intéressant, la protection de la dignité des femmes. Au nom d'un raisonnement simple dont on peut s'étonner qu'il arrête si peu de partisans de l'«*autre oui*»: on ne peut pas valablement «*prétendre protéger des individus contre l'exercice de leurs propres droits et libertés fondamentaux*». Reste donc le vivre-ensemble. Qui exigerait, selon le gouvernement français, de montrer son visage, interface indispensable des interactions humaines. Cet argument, qui fournit son nom et son thème principal au site promouvant l'«*autre oui*» mérite qu'on s'y attarde.

À l'aune des valeurs européennes courantes, une personne dont seuls les yeux sont visibles n'engage en effet guère au dialogue. Et donne au contraire à penser, volontairement ou non, qu'elle ne tient pas particulièrement à entrer en relation avec les autres.

Faire société

Mais d'abord, qu'est-ce que le vivre-ensemble ? Tout le monde en parle beaucoup depuis quelques décennies, mais personne ne semble savoir exactement comment le définir – sinon qu'il constitue un but enviable, tout particulièrement dans une société pluriculturelle. Au-delà, il est question, en vrac,

de convivialité, de lien social, de tolérance et, de façon plus critique, de capacité à faire société et à partager un projet démocratique commun. Les plus pessimistes estiment que, si on en parle autant, c'est parce qu'on ne sait plus très bien comment le réaliser.

Pour ne rien simplifier, les règles concernant la décence, le costume, les comportements recommandés ou au contraire proscrits, dont fait partie l'obligation de se voiler le visage, font justement partie des recettes que de très nombreux humains ont jugées et jugent encore nécessaires pour vivre ensemble en société organisée. Elles sont rarement logiques, reposent souvent sur une division entre objets, animaux, pratiques, ou, plus dangereux, êtres humains purs et impurs, et fonctionnent dans pratiquement toutes les sociétés connues au bénéfice des hommes et au détriment des femmes.

Autant de défauts qui en ont fait la cible privilégiée des luttes féministes, comme de celles visant à effacer les discriminations visant les personnes LGBT. Des luttes qui ont abouti, en Occident, à forger non des sociétés d'égaux, tant s'en faut, mais des sociétés ouvertes, notamment à la différence, où prévaut la liberté de choisir ses règles et l'interdiction de les imposer à autrui.

Vivre ensemble sur la seule base d'une liberté partagée est cependant une entreprise exigeante. Beaucoup de choses qui vont de soi lorsqu'une coutume les impose doivent se négocier et c'est fatigant. Cette fatigue se manifeste ces derniers temps par la montée tous azimuts des susceptibilités.

Tout le monde attend le respect de chacun, et chacun se montre peu disposé à l'accorder aux autres; tout le monde grogne et on rit de moins en moins. Les caricatures n'offensent pas que les musulmans fondamentalistes: le *New-York Times* a renoncé aux dessins de presse dans son édition internationale après une polémique ouverte sur le caractère prétendument antisémite de l'un d'eux. Plus récemment, la décision du *Monde* de s'excuser pour avoir diffusé un dessin de Xavier Gorce conspué en ligne comme injurieux pour les victimes d'inceste et les personnes

transgenres a provoqué la démission de l'auteur.

Et ce ne sont que deux exemples particulièrement saillants. La distance culturelle, bien sûr, accroît le risque de malentendu. Dans une société où le niqab est coutumier, une femme manifeste le respect qu'elle se doit à elle-même et qu'elle doit aux autres en cachant son visage. Ici, le fait de ne pas le montrer peut être ressenti comme très peu respectueux. Du vivre-ensemble, par exemple.

Et la liberté ?

Alors, il est tentant de simplifier. De reconstituer autoritairement un cadre consensuel pour le vivre-ensemble helvétique. L'interdiction de la burqa est exemplaire de cette stratégie. Comme les autres règles coutumières, elle a une fonction avant tout symbolique.

Peu importe que moins de trente femmes portent un voile intégral en Suisse, le plus souvent volontairement, et qu'elles ne cherchent querelle à personne. La question est ailleurs. Il s'agit de proclamer, au détriment d'un groupe particulièrement peu capable de se défendre, la supériorité de nos valeurs sur celles d'autrui.

C'est ce qu'avaient fait les talibans afghans en imposant le tchadri. Seuls dans leur cas: si quelques pays musulmans exigent des femmes qu'elles se couvrent la tête, les bras et les jambes, aucune législation étatique n'impose aujourd'hui la dissimulation du visage. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, les pressions familiales et sociales, mais devrait peut-être faire réfléchir les enthousiastes d'un «*autre oui*» à résonance libérale.

Il y a une autre manière simple d'affirmer ses valeurs: leur rester fidèles. Après tout, liberté et respect peuvent se conjuguer, comme le soulignait alors le commissaire européen aux droits de l'homme, Thomas Hammarberg, dans une prise de position produite à Strasbourg dans le cadre de l'examen de la loi française.

On exige des croyants, qui se prévalent de la liberté de manifester leur foi, le respect de la liberté d'autrui de les critiquer, même sans

ménagement. Il est logique qu'à charge de revanche, les non-croyants respectent leur liberté de se plier à des coutumes religieuses parfois choquantes, tant qu'elles ne lèsent pas autrui. Et de conclure: «l'interdiction de la burqa et du niqab serait une aussi mauvaise chose que l'aurait été la condamnation des caricaturistes danois. Elle ne correspondrait pas aux valeurs européennes».

Les juges de Strasbourg ont finalement penché de l'autre côté. Il faut toutefois souligner qu'ils ne l'ont fait que par souci de laisser une large marge d'appréciation aux autorités françaises, plus proches des réalités et du climat de l'Hexagone. Et à ce dernier égard, vu de Suisse, il n'y a guère de doute: rien, absolument rien n'y justifie une interdiction du voile intégral, comme l'ont d'ailleurs estimé les citoyens de Zurich,

Bâle-Ville, Schwyz, Glaris et Soleure.

** 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.*

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Culture vivante: tristes intermittences

Violemment frappé par la crise, le secteur de la culture se mobilise, des millions sont débloqués et beaucoup d'espoirs formulés

Yvette Jaggi - 02 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38322>

La crise sanitaire n'épargne pas la culture, cet important [secteur économique](#) composé de 63 000 entreprises occupant en Suisse plus de 300 000 personnes qui produisent 15 milliards de francs de valeur ajoutée.

La pandémie s'en prend en particulier aux arts vivants, ceux de la scène et du spectacle. Les compagnies de théâtre, les orchestres, les festivals et autres événements culturels en sont directement victimes.

Elle bouleverse leurs programmes et des engagements fixés au moins deux saisons à l'avance; même perturbation pour les expositions muséales systématiquement interrompues ou carrément empêchées depuis mars 2020.

Une Taskforce Culture

Les incertitudes dans lesquelles se débattent les acteurs culturels rendent leur travail pénible et frustrant. Rien de pire pour eux que ces continuels «*stop and go*» commandés par les errances du virus et les décisions prises en conséquence par les autorités sanitaires.

L'annonce des prochaines expositions et autres manifestations est à peine parue qu'il faut tout annuler puis tenter - une fois de plus - de trouver d'hypothétiques dates de remplacement dans un délai raisonnable. Pour ne rien dire de la déception du public, pas vraiment consolé par les productions virtuelles qui lui sont offertes à domicile.

À crise majeure, réaction proportionnée. Il aura

fallu Covid-19 pour que les quatre associations faitières de la culture (Suisseculture, Cultura, Cinesuisse et le Conseil suisse de la musique) innovent en constituant dès mars 2020 la [Taskforce Culture](#). Ce groupe de travail réunit les représentants de 17 associations, dont onze présentes en Suisse romande. Il fonctionne comme une plateforme de discussion hebdomadaire entre ses membres et comme l'interlocuteur attitré du Conseil fédéral et des administrations concernées.

Un ministère attentif

La plus récente des rencontres avec Alain Berset a eu lieu le 25 janvier dernier. À l'ordre du jour, les deux plus récentes modifications de l'[Ordonnance COVID-19 culture](#), datées du 18 décembre 2020 et du 17 janvier 2021. Un dossier récapitule les [mesures en vigueur](#) et les procédures à respecter.

Situation d'exception oblige. La Confédération, dont les compétences en matière de gestion culturelle sont subsidiaires en temps normal comme le veut l'article 69 inscrit dans la Constitution de 1999, se préoccupe des conséquences des mesures contraignantes prises pour enrayer le développement de la pandémie.

Après les 280 millions pour 2020, 130 millions sont mis à disposition pour 2021 en vue d'indemniser au maximum 80 % des pertes financières encourues par les entreprises culturelles, les acteurs culturels eux-mêmes ou des associations d'amateurs actifs dans le domaine culturel. Le tout en sus des montants prévus dans le [Message culture 2021-2024](#), publié le 26 février 2020 et adopté par les Chambres en septembre dernier.

Ainsi, Alain Berset, à qui certains avaient reproché de consacrer beaucoup de temps et d'argent aux remises de prix et à d'autres [«mondanités culturelles»](#), confirme qu'il ne se restreint pas au rôle de ministre de la santé - malgré la priorité obligatoirement donnée à la lutte contre la pandémie.

Années de folie, vraiment ?

L'impératif sanitaire a valu aux téléspectateurs de la cérémonie d'ouverture des Journées du film de Soleure 2021 d'entendre un discours bilingue du président de la Confédération, [Guy Parmelin](#). Lequel a tenu des propos qui se voulaient rassurants pour les gens du spectacle sur grand ou moins grand écran.

Tirant un parallèle audacieux avec l'année 1920, la première de l'après grippe espagnole, le chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche présume que l'après Covid-19 pourrait aussi connaître *«une forte régénérescence culturelle»*. Il paraît même que *«certains spécialistes n'hésitent d'ailleurs pas à affirmer que les années à venir seront les "années folles" de ce nouveau siècle, des années de bouillonnement et d'effervescence culturels, comme jadis en 1920»*. Et d'ajouter modestement: *«Espérons qu'il en sera ainsi.»*

Une chose est certaine, dûment rappelée par la pandémie: par-delà le développement accéléré et le processus d'économisation vécus en ce début de millénaire, la culture a d'abord besoin d'acteurs inspirés, créatifs, acharnés au travail, mais aussi besoin de publics curieux, attentifs, ouverts à la différence et relativement fidèles.

Reste à développer entre les uns et les autres des rapports directs, multiples et, surtout, incarnés. Les concerts retransmis sur les ondes, les visites guidées virtuelles, les films en streaming ne remplacent pas la relation vivante qui anime les salles de spectacles et autres lieux de rencontres culturelles. Malgré la maîtrise technique du processus, la digitalisation a ses limites que l'isolement domiciliaire a bien fait sentir.

De leur côté, les producteurs culturels, confrontés à l'imprévu total et rebondissant, ont l'impérative occasion de revoir et améliorer leur plan d'affaires. Le [Paléo Festival](#) de Nyon, par exemple, dont le président fondateur Daniel Rossellat étudie, pour l'éventuelle édition de l'été 2021, la variante allégée d'un *«village»* aménagé dans le plein respect des mesures de précaution sanitaire, avec un public moins

nombreux, occupant sous couvert des places assises et numérotées, pour suivre un programme étalé sur une durée plus longue que les années précédentes.

Un tel projet d'autoréduction représente, après des années de surenchère continuelle, une

solution digne de faire école. Plutôt que de produire des œuvres sans publics, de reprendre des modèles dont on pressentait avant la pandémie qu'ils étaient parvenus à épuisement, l'heure est venue de réfléchir à de nouveaux formats adaptés à une réalité nouvelle et à des besoins nouveaux aussi.

Jacqueline Berenstein-Wavre, une féministe truculente et décomplexée

Fabienne Bouvier - 31 janvier 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38293>

Avec la disparition de Jacqueline Berenstein-Wavre, c'est tout un long - 99 ans ! - et passionné chapitre du féminisme suisse qui s'achève. Une incarnation du féminisme à nulle autre pareille, à son image: joyeuse, efficace, généreuse et décomplexée.

Durant sa carrière politique, elle collectionne les «*premières*»: élue dans la première «*fournée*» des conseillères municipales à la Ville de Genève en 1963, première présidente de ce Conseil municipal en 1968, elle présidera aussi plus tard le Grand conseil genevois en 1989 (où elle siège de 1973 à 1989). Il lui faudra souvent une bonne dose d'humour pour essuyer les plâtres: quand elle vient prêter serment à l'Hôtel-de-Ville, le gendarme posté au parking de la Treille (!) lui demande si elle est la nouvelle préposée de la buvette...

Née en décembre 1921, les années en «1» jalonnent ses combats, souvent truculents, pour donner à la femme suisse la place qu'elle mérite.

Elle n'a jamais hésité à donner de sa personne, avec une imagination débordante, en apportant une couronne funéraire au pied du Monument national ou en se postant près d'un local de vote la bouche barrée d'un sparadrap, pour manifester que les femmes n'avaient pas le droit de vote...

L'année de ses 50 ans, en 1971, elle obtient enfin, avec toutes les femmes suisses, le droit de vote au niveau fédéral. La décennie suivante, elle se bat, notamment aux côtés de son mari Alexandre Berenstein, professeur de droit du travail et des assurances sociales, pour que l'égalité entre hommes et femmes figure noir sur blanc dans la Constitution suisse. Ce sera chose faite en 1981. Mais dix ans après, force est de constater que l'égalité peine à s'imposer, notamment en politique. Pour relancer la machine, une gigantesque Grève des femmes a lieu le 14 juin 1991, réunissant un demi-million de femmes couleur fuchsia.

Formée à l'École d'études sociales, Jacqueline Berenstein-Wavre a bâti sa carrière avec un pragmatisme décomplexé: par exemple, pour présider efficacement les débats budgétaires municipaux, elle n'hésite pas à s'offrir des cours privés de finances publiques. Il faut rappeler aux femmes que le féminisme se vit au jour le jour.

Elle lance l'Agenda des femmes en 1977, qui traversera les décennies. Et comment valoriser le travail des femmes à la maison, en évitant l'écueil de les y cantonner ? Ce sera l'élaboration d'un certificat fédéral de capacité de gestionnaire en économie familiale. Bien sûr, tous ces combats, elle ne les a pas menés ni gagnés seule, mais elle a su être au bon endroit au bon moment, par exemple en présidant

l'Alliance de sociétés féminines suisses au milieu des années 1970 ou en faisant partie de la commission fédérale des questions féminines.

La boucle est bouclée, et quelle boucle ! 2021, sa dernière date en «1», donne l'occasion de lui rendre l'hommage qu'elle mérite. C'est avec émotion que je prends congé de Jacqueline

Berenstein-Wavre, en la remerciant de m'avoir donné le privilège, en signant avec elle les entretiens parus en 2005 chez Metropolis sous le titre *Le Bâton dans la fourmière, Jacqueline Berenstein-Wavre, une vie pour plus d'égalité*, d'avoir pu découvrir, au gré de ses récits hauts en couleur, les coulisses du féminisme suisse.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Conseil fédéral 4/4 - La réforme, obstacles et solutions

<https://www.domainepublic.ch/articles/38186>

<https://www.domainepublic.ch/articles/38229>

<https://www.youtube.com/watch?v=vlfPv2P1SBM&t=1058s>

Traité commercial avec l'Indonésie, huile de palme faux sujet

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=45829>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163332>

https://www.rspo.org/files/resource_centre/keydoc/8%20fr_RSPO%20Fact%20sheet.pdf

<https://www.frc.ch/les-pour-et-les-contre-de-laccord-avec-lindonesie/>

<https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/politique-commerciale/politique-commerciale-bilaterale/indonesie/votation-ale-indonesie>

<https://www.srf.ch/news/schweiz/freihandelsabkommen-ueberparteiliches-komitee-sagt-ja-zum-abkommen-mit-indonesien>

<https://www.nzz.ch/meinung/handelsabkommen-freihandel-wird-umwelt-und-klimafreundlicher-ld.1597533>

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/63/fr#art_36

La burqa, une affaire de vivre ensemble

<https://a-visage-decouvert.ch/>

Culture vivante: tristes intermittences

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/economie-culturelle.assetdetail.14716509.html>

<https://taskforceculture.ch/a-propos-de-nous/>

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/759/fr>

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/65028.pdf>

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2020/725/fr#toolbar>

<https://www.tagesanzeiger.ch/kultur/kino/so-viel-kostet-alain-bersets-glamourmaschine/story/14093070>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/discours/discours-conseillers-federaux.msg-id-82052.html>

<https://www.rts.ch/play/radio/la-matinale/audio/quels-festivals-pour-cet-ete--interview-de-daniel-rosselat?id=11907137>

Jacqueline Berenstein-Wavre, une féministe truculente et décomplexée